﴿ (32). Voilà [ce qui est prescrit]. Et quiconque tient en respect les injonctions sacrées d'Allah accomplit là un acte qui s'inspire de la piété des cœurs. (33). [De ces bêtes-là], vous tirez des avantages jusqu'à un terme fixé puis leur lieu d'immolation est auprès de l'antique Maison. ﴾

Les bêtes de sacrifice (V32-33)

﴿ Voilà [ce qui est prescrit]. Et quiconque tient en respect les injonctions sacrées d'Allah accomplit là un acte qui s'inspire de la piété des cœurs. ﴾ Parmi les injonctions d'Allah, il y a celles concernant les bêtes de sacrifice. Il convient pour cela de choisir un animal sain et bien portant. Abû Umâma Ibn Sahl rapporte que les animaux destinés au sacrifice étaient engraissés à Médine.[1499]

On rapporte que le Prophète ﷺ sacrifia deux béliers blancs tachés de noir, bien portants et cornus.[1500]

Il a par ailleurs ordonné aux compagnons d'examiner correctement l'animal et a interdit la bête qui a un défaut. En effet, il dit : « **Il est quatre catégories de bêtes qu'il n'est pas permis de sacrifier : la borgne dont le défaut est clair, celle qui est manifestement malade, celle qui boîte clairement et celle qui est trop chétive (carence de la moelle osseuse).** »[1501]

﴿ [De ces bêtes-là], vous tirez des avantages ﴾, à savoir le lait, la laine ou les poils, et le fait qu'elles vous servent de montures, **﴿ jusqu'à un terme fixé ﴾**, avant qu'elles ne soient considérées comme des bêtes de sacrifice, selon Ibn 'Abbâs ﷺ. D'autres ont affirmé qu'il était possible d'en tirer profit même après cela, en cas de besoin. En effet, Anas ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ vit un homme conduire sa chamelle et il lui dit : « **Monte-la !** » L'homme répondit qu'elle était vouée au sacrifice et le Prophète ﷺ répondit : « **Monte-la, malheur à toi !** », pour la troisième fois.[1502] Dans une autre version, il ﷺ répondit : « **Monte-la de façon convenable, si tu en as besoin.** »[1503]

﴿ Puis leur lieu d'immolation est auprès de l'antique Maison ﴾, telle est leur destination :

[1499] *Fath Al-Bârî* (10/11).

[1500] Ahmad (6/8). Voir aussi Abû Dâwud (3/231), Ibn Mâjah (2/1043).

[1501] Ahmad (4/284), Abû Dâwud (2802), At-Tirmidhî (1497), An-Nasâ'î (7/215), Ibn Mâjah (3144).

[1502] *Fath Al-Bârî* (5/450), Muslim (2/960).

[1503] Muslim (2/961).

﴿ هَدْيًۢا بَٰلِغَ ٱلْكَعْبَةِ ﴾

« (...) Comme offrande qu'il fera parvenir à la Ka'ba. (...) » [1504]

﴿ وَلِكُلِّ أُمَّةٍ جَعَلْنَا مَنسَكًا لِّيَذْكُرُوا۟ ٱسْمَ ٱللَّهِ عَلَىٰ مَا رَزَقَهُم مِّنۢ بَهِيمَةِ ٱلْأَنْعَٰمِ ۗ فَإِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ فَلَهُۥٓ أَسْلِمُوا۟ ۗ وَبَشِّرِ ٱلْمُخْبِتِينَ ﴿٣٤﴾ ٱلَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ ٱللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ وَٱلصَّٰبِرِينَ عَلَىٰ مَآ أَصَابَهُمْ وَٱلْمُقِيمِى ٱلصَّلَوٰةِ وَمِمَّا رَزَقْنَٰهُمْ يُنفِقُونَ ﴿٣٥﴾ ﴾

« (34). A chaque communauté, Nous avons assigné un rite sacrificiel, afin qu'ils prononcent le nom d'Allah sur la bête de cheptel qu'Il leur a attribuée. Votre Dieu est certes un Dieu unique. Soumettez-vous donc à Lui. Et fais bonne annonce à ceux qui s'humilient, (35). ceux dont les cœurs frémissent quand le nom d'Allah est mentionné, ceux qui endurent face à ce qui les atteint et ceux qui accomplissent la prière et dépensent de ce que Nous leur avons attribué. »

Le sacrifice fut prescrit à toutes les communautés (V34-35)

« A chaque communauté, Nous avons assigné un rite sacrificiel », « mansak » (مَنسَك) désigne soit une fête religieuse, soit un rite de sacrifice, **« afin qu'ils prononcent le nom d'Allah sur la bête de cheptel qu'Il leur a attribuée. »**

On rapporte que deux béliers noirs, blancs et cornus furent amenés au Prophète ﷺ qui prononça le nom d'Allah sur eux, exalta Sa grandeur et les égorgea en ayant posé son pied sur leur flanc.[1505]

« Votre Dieu est certes un Dieu unique. Soumettez-vous donc à Lui. » Tous les Prophètes ont appelé à l'adoration d'Allah, l'Unique, même si leurs législations diffèrent.

Allah dit ailleurs :

﴿ وَمَآ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِىٓ إِلَيْهِ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنَا۠ فَٱعْبُدُونِ ﴿٢٥﴾ ﴾

« Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : « Point de divinité digne d'adoration en dehors de Moi. Adorez-Moi donc ! » » [1506]

[1504] S5 V95. Voir aussi S48 V25.

[1505] *Fath Al-Bârî* (10/25), Muslim (3/1556).

﴿ **Et fais bonne annonce à ceux qui s'humilient** ﴾, qui goûtent à la sérénité de la foi et se soumettent avec humilité, ﴿ **ceux dont les cœurs frémissent** ﴾, de crainte, ﴿ **quand le nom d'Allah est mentionné, ceux qui endurent face à ce qui les atteint** ﴾, les malheurs, ﴿ **et ceux qui accomplissent la prière et dépensent de ce que Nous leur avons attribué** ﴾, en faveur de leurs proches, et des pauvres. Ainsi, ils respectent les droits d'Allah et ils respectent les droits des créatures.

﴿ وَٱلْبُدْنَ جَعَلْنَٰهَا لَكُم مِّن شَعَٰٓئِرِ ٱللَّهِ لَكُمْ فِيهَا خَيْرٌ ۖ فَٱذْكُرُوا۟ ٱسْمَ ٱللَّهِ عَلَيْهَا صَوَآفَّ ۖ فَإِذَا وَجَبَتْ جُنُوبُهَا فَكُلُوا۟ مِنْهَا وَأَطْعِمُوا۟ ٱلْقَانِعَ وَٱلْمُعْتَرَّ ۚ كَذَٰلِكَ سَخَّرْنَٰهَا لَكُمْ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿٣٦﴾ ﴾

﴿ **(36). Nous vous avons désigné les chameaux -et les bovins- bien portants pour certains rites établis par Allah. Il y a en eux pour vous un bien. Prononcez donc sur eux le nom d'Allah, quand ils ont eu la patte attachée, [prêts à être immolés]. Puis, lorsqu'ils gisent sur le flanc, mangez-en, et nourrissez-en le besogneux discret et le mendiant. Ainsi Nous vous les avons assujettis afin que vous soyez reconnaissants.** ﴾

Le sacrifice des vaches et des chameaux (V36)

Le Très-Haut rappelle la grâce qu'Il a accordée à Ses serviteurs par la création des vaches et des chameaux, qui sont utilisés à titre de sacrifice conduits à la Maison sacrée ; ils sont la meilleure offrande.

﴿ **Nous vous avons désigné les chameaux -et les bovins- bien portants pour certains rites établis par Allah.** ﴾ Le terme « budn » (بُدْن) désigne les bovins et les chameaux, selon 'Aṭâ'[1507], Ibn 'Umar, Sa'îd Ibn Al-Musayyab et Al-Ḥasan Al-Baṣrî. Quant à Mujâhid, il affirme qu'il ne désigne que les chameaux[1508], mais le premier avis semble le plus juste.

Selon la majorité des savants, une vache ou un chameau constitue une offrande valable pour sept personnes (c.-à-d. sept personnes peuvent se réunir pour faire le même sacrifice quand il s'agit de bovin ou de chameau). En effet, cela est rapporté du Prophète ﷺ.

﴿ **Il y a en eux pour vous un bien** ﴾, une récompense dans l'autre monde. ﴿ **Prononcez donc sur eux le nom d'Allah, quand ils ont eu la patte attachée, [prêts à être immolés].** ﴾ Jâbir Ibn 'Abdi-l-Lâh ﷺ rapporte avoir effectué

[1506] S21 V25.
[1507] Aṭ-Ṭabarî (18/630).
[1508] Ibn Abî Shayba (367).

derrière le Messager d'Allah ﷺ la prière de la fête du sacrifice. Après quoi, on lui apporta un bélier qu'il sacrifia en disant : « **Au nom d'Allah ! Allah est le plus grand ! Ô Allah, ceci est de ma part et de la part de tous ceux de ma communauté n'ayant pu faire de sacrifice !** »[1509]

Dans un autre hadith rapporté aussi par Jâbir ﷺ, le Prophète ﷺ a dit : « **J'ai tourné mon visage vers Celui qui a créé les cieux et la Terre, en croyant sincère, et je ne suis point du nombre des polythéistes. Certes, ma prière, mon sacrifice, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur des Mondes, Lui qui n'a aucun associé ! Voilà ce qui m'a été ordonné et je suis le premier à me soumettre ! Ô Allah, ceci vient de Toi et est pour Toi, de la part de Muḥammad et de sa communauté !** » Puis, il évoqua le nom d'Allah, exalta Sa grandeur et procéda aux sacrifices.[1510]

Il est rapporté que Muḥammad ﷺ distribuait la viande du sacrifice aux pauvres et en consommait lui-même avec sa famille.[1511]

﴿ **Prononcez donc sur eux le nom d'Allah, quand ils ont eu la patte attachée, [prêts à être immolés].** ﴾ Ibn 'Abbâs ﷺ explique que l'animal est debout sur trois pattes, la patte avant gauche liée. A ce moment-là, celui qui va sacrifier dit : « Au nom d'Allah ! Allah est le plus grand ! Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, ô Allah, ceci vient de Toi et est pour Toi ! »

On rapporte qu'Ibn 'Umar ﷺ passa auprès d'un homme qui avait fait agenouiller sa chamelle pour l'égorger. Il lui dit : « Mets-la debout et attache-lui la patte, ceci est la sunna d'Abû Al-Qâsim[1512] ! »

﴿ **Puis, lorsqu'ils gisent sur le flanc** ﴾, lorsqu'ils sont tombés, d'après Mujâhid et bien d'autres, ou encore lorsqu'ils sont morts[1513], ﴿ **mangez-en, et nourrissez-en le besogneux discret et le mendiant.** ﴾

Il n'est en effet permis de manger de l'animal qu'une fois celui-ci mort et immobile. Le Prophète ﷺ a dit : « **Ne vous hâtez pas, jusqu'à ce que l'âme ait quitté le corps !** »[1514]

Selon Shaddâd Ibn Aws ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Allah a prescrit la bienfaisance en toute chose, ainsi, lorsque vous tuez, faites-le convenablement, et lorsque vous sacrifiez, faites-le convenablement ; aiguisez bien la lame et rassurez l'animal !** »[1515]

[1509] Aḥmad (3/356), Abû Dâwud (3/230), *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (5/113).
[1510] Abû Dâwud (3/230, 231).
[1511] D'après un hadith rapporté par Aḥmad (6/8) et Ibn Mâjah (2/1043, 1044).
[1512] Abû Al-Qâsim étant la kunya (surnom) du Prophète ﷺ. Al-Bukhârî (1713).
[1513] At-Tabarî (18/635).
[1514] Al-Bayhaqî (9/278).
[1515] Muslim (3/1548).

Abû Wâqid Al-Laythî ﷺ rapporte cette parole du Prophète ﷺ : **« Ce que vous ôtez de l'animal tandis qu'il est toujours en vie est considéré au même titre que la bête morte (c.-à-d. illicite à la consommation). »**[1516]

﴿ **Mangez-en, et nourrissez-en le besogneux discret et le mendiant.** ﴾ L'utilisation de l'impératif n'implique toutefois pas l'ordre ici, mais la permission. Notons que certains disciples d'Ash-Shâfi'î ont indiqué l'obligation d'en manger. Et Allah est le plus savant.

Quant au « qâni' » (قَانِع), traduit par « besogneux discret », Ibn 'Abbâs ﷺ indique qu'il s'agit de celui qui se contente de ce qu'on lui donne et reste chez lui, tandis que le « mu'tarr » (مُعْتَرّ) désigne celui qui se rend auprès des gens afin qu'on lui donne de la viande, mais sans demander explicitement. Cet avis est partagé par Mujâhid et Muḥammad Ibn Ka'b Al-Qurazhî.

Selon un autre avis d'Ibn 'Abbâs ﷺ, partagé par Qatâda, Ibrâhîm An-Nakha'î et Mujâhid, d'après une autre version, le qâni' est celui qui ne mendie pas et le mu'tarr est le mendiant.[1517]

Certains se sont basés sur ce verset pour recommander le partage de la viande en trois : un tiers pour celui qui a sacrifié l'animal, un tiers pour ses amis et un tiers pour les pauvres.

On rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Je vous avais interdit de consommer la viande du sacrifice au-delà de trois jours, désormais, mangez-en et conservez-la comme vous voulez. »** Ou, selon d'autres versions : **« Mangez-en, conservez-en (ou donnez-en) et faites-en aumône ! »**[1518]

A propos de la peau de l'animal sacrifié, le Prophète ﷺ a dit : **« Utilisez leur peau mais ne la vendez pas. »**[1519]

Quant au moment auquel sacrifier, Al-Barâ' Ibn 'Âzib ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : **« La première chose que nous allons faire en ce jour est la prière, puis nous irons procéder au sacrifice. Celui qui aura agi ainsi se sera conformé à notre sunna, quant à celui qui aura égorgé avant la prière, ce sacrifice ne sera considéré que comme de la viande qu'il aura amenée à sa famille, et n'aura pas valeur de sacrifice rituel. »**[1520]

[1516] Aḥmad (5/518), Abû Dâwud (3/277), *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (5/55) ; qualifié d'authentique.
[1517] At-Ṭabarî (18/636, 637).
[1518] An-Nasâ'î (7/234, 7/170), *Fatḥ Al-Bârî* (11/29).
[1519] Aḥmad (4/15).
[1520] *Fatḥ Al-Bârî* (2/526), Muslim (3/1553).

Il est encore permis de procéder au sacrifice dans les trois jours suivant le jour du sacrifice, appelés jours de Tashrîq : « **Les jours de Tashrîq sont tous des jours de sacrifice possible.** »[1521]

﴿ **Ainsi Nous vous les avons assujettis** ﴾, Nous les avons mis à votre disposition, ﴿ **afin que vous soyez reconnaissants** ﴾, ils vous servent de montures, vous consommez leur lait et leur viande :

﴿ أَوَلَمْ يَرَوْا۟ أَنَّا خَلَقْنَا لَهُم مِّمَّا عَمِلَتْ أَيْدِينَآ أَنْعَٰمًا فَهُمْ لَهَا مَٰلِكُونَ ﴿٧١﴾ وَذَلَّلْنَٰهَا لَهُمْ فَمِنْهَا رَكُوبُهُمْ وَمِنْهَا يَأْكُلُونَ ﴿٧٢﴾ وَلَهُمْ فِيهَا مَنَٰفِعُ وَمَشَارِبُ ۖ أَفَلَا يَشْكُرُونَ ﴿٧٣﴾ ﴾

﴿ **Ne voient-ils donc pas que, parmi ce que Nos mains ont fait, Nous leur avons créé des bestiaux dont ils sont propriétaires, et Nous les leur avons soumis ; certains leur servent de monture et d'autres de nourriture, et ils en retirent d'autres utilités et des boissons ? Ne seront-ils donc pas reconnaissants ?** ﴾[1522]

﴿ لَن يَنَالَ ٱللَّهَ لُحُومُهَا وَلَا دِمَآؤُهَا وَلَٰكِن يَنَالُهُ ٱلتَّقْوَىٰ مِنكُمْ ۚ كَذَٰلِكَ سَخَّرَهَا لَكُمْ لِتُكَبِّرُوا۟ ٱللَّهَ عَلَىٰ مَا هَدَىٰكُمْ ۗ وَبَشِّرِ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٣٧﴾ ﴾

﴿ (37). Ni leurs chairs ni leurs sangs n'atteindront Allah, mais ce qui L'atteint de votre part c'est la piété. Ainsi vous les a-t-Il assujettis afin que vous proclamiez la grandeur d'Allah, pour vous avoir mis sur le droit chemin. Et annonce la bonne nouvelle aux bienfaiteurs. ﴾

La sagesse divine dans la prescription du sacrifice (V37)

Le Très-Haut affirme ici qu'Il a prescrit le sacrifice afin que Son nom soit évoqué au moment de celui-ci, c'est Lui qui dispense la subsistance et les bienfaits. Et certes, Il n'a nul besoin de ces sacrifices, dont ni la chair ni le sang ne L'atteignent, Lui qui peut Se passer de toute chose, mais Duquel personne ne peut se passer.

Ceci fait allusion à une pratique de l'époque antéislamique, consistant à déposer, après sacrifice, une part de la viande de l'animal égorgé auprès des idoles, et de les arroser de son sang.

[1521] Ahmad (4/82).
[1522] S36 V71-73.

Ibn Jurayj affirme que les gens étalaient le sang du sacrifice sur les murs de la Maison sacrée. Suite à cela, le verset fut révélé.

﴿ **Mais ce qui L'atteint de votre part c'est la piété** ﴾, c'est pour la piété qui motive votre geste que vous serez récompensés.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Allah ne regarde ni votre apparence ni votre couleur, mais Il regarde vos cœurs et vos œuvres.** »[1523]

﴿ **Ainsi vous les a-t-Il assujettis afin que vous proclamiez la grandeur d'Allah** ﴾, que vous Le glorifiez et Lui soyez reconnaissants de vous avoir mis sur la voie droite et de vous avoir préservés de ce qu'Il réprouve, ﴿ **pour vous avoir mis sur le droit chemin. Et annonce la bonne nouvelle aux bienfaiteurs** ﴾, à ceux qui croient sincèrement et dont les œuvres sont conformes à la législation d'Allah.

Statut et détails concernant le sacrifice

Le sacrifice est une sunna recommandée pour celui qui n'accomplit pas le pèlerinage, selon Ash-Shâfi'î et Ahmad. Quant à Abû Hanîfa, Mâlik et Ath-Thawrî, ils ont statué en faveur de son obligation pour qui en a les moyens[1524].

Un sacrifice suffit pour toute une famille.

Quant à l'âge de l'animal, Jâbir رضي الله عنه rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « **Ne sacrifiez que des musinna[1525], sauf si cela représente une difficulté pour vous, dans ce cas sacrifiez un jeune mouton[1526].** »[1527]

﴿ ۞ إِنَّ ٱللَّهَ يُدَٰفِعُ عَنِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ كُلَّ خَوَّانٍ كَفُورٍ ﴿٣٨﴾ ﴾

﴿ **(38). Allah prend la défense de ceux qui croient. Allah n'aime aucun traître ingrat.** ﴾

Allah défend les croyants (V38)

Allah défend Ses serviteurs qui se réfugient auprès de Lui, en repoussant d'eux le mal des gens, en les secourant et en leur accordant la victoire :

[1523] Muslim (4/1987).

[1524] Il doit, pour être considéré comme ayant les moyens, disposer d'une certaine somme.

[1525] Il s'agit du chameau ayant au moins 5 ans, de la vache ayant 2 ans et du mouton ayant atteint un an.

[1526] C'est-à-dire qui a au moins 6 mois.

[1527] Muslim (3/1555).

﴿ أَلَيْسَ ٱللَّهُ بِكَافٍ عَبْدَهُۥ ﴾

« Allah ne suffit-Il pas à Son serviteur ? (...) » [1528]

Il dit aussi :

﴿ وَمَن يَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُۥٓ ﴾

« (...) Et quiconque place sa confiance en Allah, Il lui suffit. (...) » [1529]

« Allah n'aime aucun traître ingrat. » Ce sont là deux caractéristiques qu'Allah réprouve : le fait de trahir ses engagements, et le fait de se montrer ingrat face aux bienfaits.

﴿ أُذِنَ لِلَّذِينَ يُقَٰتَلُونَ بِأَنَّهُمْ ظُلِمُوا۟ ۚ وَإِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ نَصْرِهِمْ لَقَدِيرٌ ﴿٣٩﴾ ٱلَّذِينَ أُخْرِجُوا۟ مِن دِيَٰرِهِم بِغَيْرِ حَقٍّ إِلَّآ أَن يَقُولُوا۟ رَبُّنَا ٱللَّهُ ۗ وَلَوْلَا دَفْعُ ٱللَّهِ ٱلنَّاسَ بَعْضَهُم بِبَعْضٍ لَّهُدِّمَتْ صَوَٰمِعُ وَبِيَعٌ وَصَلَوَٰتٌ وَمَسَٰجِدُ يُذْكَرُ فِيهَا ٱسْمُ ٱللَّهِ كَثِيرًا ۗ وَلَيَنصُرَنَّ ٱللَّهُ مَن يَنصُرُهُۥٓ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَقَوِىٌّ عَزِيزٌ ﴿٤٠﴾ ﴾

« (39). Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués [de se défendre], parce que vraiment ils sont lésés et Allah est certes capable de les secourir ; (40). ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, contre toute justice, simplement parce qu'ils disaient : « Allah est notre Seigneur ! » Si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les autres, les ermitages seraient démolis, ainsi que les églises, les synagogues et les mosquées où le nom d'Allah est beaucoup invoqué. Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent [Sa religion]. Allah est assurément Fort et Puissant. »

L'autorisation de combattre (V39-40)

Ibn 'Abbâs ﷺ indique que ce verset fut révélé après le départ contraint du Prophète ﷺ et de ses compagnons de La Mecque.[1530]

Il rapporte qu'Abû Bakr ﷺ dit alors : « Ils ont expulsé leur Prophète ! Nous sommes à Lui et à Lui nous retournerons ! Ils connaîtront certes la perte ! »

[1528] S39 V36.

[1529] S65 V3.

[1530] At-Tabarî (18/643).

C'est alors que ce verset fut révélé. Abû Bakr sut alors que le combat serait lancé.[1531]

D'après de nombreux prédécesseurs, il fut le premier verset révélé au sujet du combat dans la voie d'Allah (jihâd).[1532]

﴿ **Et Allah est certes capable de les secourir** ﴾, Il est capable de leur accorder la victoire sans même qu'il y ait combat, mais Il veut qu'ils luttent dans Son obéissance, comme Il le dit :

﴿ وَلَنَبْلُوَنَّكُمْ حَتَّىٰ نَعْلَمَ ٱلْمُجَٰهِدِينَ مِنكُمْ وَٱلصَّٰبِرِينَ وَنَبْلُوَا۟ أَخْبَارَكُمْ ﴿٣١﴾ ﴾

﴿ **Nous vous éprouverons certes afin de distinguer ceux d'entre vous qui luttent [pour la cause d'Allah] et qui endurent, et afin d'apprécier votre comportement.** ﴾[1533]

Allah prescrit le combat au moment où cela convenait à la situation, car certes lorsque les musulmans étaient à La Mecque, ils étaient en position numérique inférieure face aux polythéistes, qui étaient dix fois plus nombreux.

Il décréta donc l'émigration, au moment où les persécutions envers les croyants s'amplifiaient et où les polythéistes avaient planifié l'assassinat du Prophète ﷺ.

Par la suite, lorsque les croyants se furent réunis autour du Prophète ﷺ à Médine, ils disposaient désormais d'une terre et des moyens de défendre leur Prophète ﷺ, et c'est ainsi qu'Allah prescrivit le combat contre l'ennemi.

﴿ **Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués [de se défendre], parce que vraiment ils sont lésés et Allah est certes capable de les secourir ; ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, contre toute justice, simplement parce qu'ils disaient : « Allah est notre Seigneur ! »** ﴾ Il s'agit là des croyants ayant été expulsés de La Mecque, parmi lesquels Muḥammad ﷺ.

Pourtant, ils ne causaient de mal à personne, et ne furent « coupables » que d'appeler à Allah et à Son adoration exclusive, ce que les polythéistes considéraient comme le pire des sacrilèges.

Allah dit ailleurs :

﴿ يُخْرِجُونَ ٱلرَّسُولَ وَإِيَّاكُمْ أَن تُؤْمِنُوا۟ بِٱللَّهِ رَبِّكُمْ ﴾

[1531] *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (9/15), An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 6/411).

[1532] At-Ṭabarî (18/643, 644), *Ad-Durr Al-Manthûr* (6/57). Voir aussi Aḥmad (1/216).

[1533] S47 V31. Voir aussi, au sujet du combat : S47 V4-6 et S9 V14-15.

﴿ **(…) Ils expulsent le Messager et vous-mêmes parce que vous croyez en Allah, votre Seigneur. (…)** ﴾ [1534]

﴿ **Si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les autres** ﴾, la Terre serait assurément corrompue et la loi du plus fort règnerait, ﴿ **les ermitages** ﴾, c'est-à-dire les monastères, d'après Ibn 'Abbâs ﷺ, Mujâhid, Abû Al-'Âliya, 'Ikrima et Aḍ-Ḍaḥḥâk[1535], tandis que Qatâda affirme qu'il s'agit des lieux de culte des sabéens ou des mages, ﴿ **seraient démolis, ainsi que les églises** ﴾, lieux de culte des chrétiens[1536], plus grands que les ermitages, ou, selon Ibn Jubayr, temples juifs, ﴿ **les synagogues** ﴾, ou, selon Abû Al-'Âliya, les temples sabéens, ou encore, d'après Mujâhid, les lieux de culte des gens du Livre que l'on trouve au bord des routes[1537], ﴿ **et les mosquées où le nom d'Allah est beaucoup invoqué.** ﴾ Les mosquées sont citées en dernier, car elles sont les lieux de culte de ceux qui suivent la voie droite. On dit que le pronom relatif « où » a uniquement pour antécédent le terme « mosquées ». D'autres ont dit que l'ensemble des lieux de culte mentionnés sont concernés, car dans chacun d'eux, on évoque le nom d'Allah.

﴿ Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent [Sa religion]. ﴾

Il dit ailleurs :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِن تَنصُرُوا۟ ٱللَّهَ يَنصُرْكُمْ وَيُثَبِّتْ أَقْدَامَكُمْ ﴿٧﴾ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ فَتَعْسًا لَّهُمْ وَأَضَلَّ أَعْمَٰلَهُمْ ﴿٨﴾ ﴾

﴿ **Ô vous qui croyez ! Si vous faites triompher [la cause d'] Allah, Il vous fera triompher et raffermira vos pas. Et quant à ceux qui ont mécru, il y aura un malheur pour eux, et Il rendra leurs œuvres vaines.** ﴾ [1538]

﴿ **Allah est assurément Fort et Puissant** ﴾, Il crée toute chose et toute cause par Sa force, et par Sa puissance, Il domine toute chose. Celui qui est soutenu par le Fort et le Puissant ne peut assurément que terrasser ses ennemis !

Allah dit aussi :

[1534] S60 V1.
[1535] Aṭ-Ṭabarî (18/647), *Ad-Durr Al-Manthûr* (6/59, 60), Ar-Râzî (3/36).
[1536] Selon, entre autres, Abû Al-'Âliya, Qatâda, Aḍ-Ḍaḥḥâk, Muqâtil Ibn Ḥayyân et Khusayf. Aṭ-Ṭabarî (18/648).
[1537] Aṭ-Ṭabarî (18/650).
[1538] S47 V7-8.

﴿ كَتَبَ ٱللَّهُ لَأَغْلِبَنَّ أَنَا۠ وَرُسُلِىٓ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ قَوِىٌّ عَزِيزٌ ﴿٢١﴾ ﴾

﴿ Allah a prescrit : « Assurément, Je triompherai, Moi ainsi que Mes Messagers. » En vérité Allah est Fort et Puissant. ﴾ [1539]

﴿ ٱلَّذِينَ إِن مَّكَّنَّٰهُمْ فِى ٱلْأَرْضِ أَقَامُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَوُا۟ ٱلزَّكَوٰةَ وَأَمَرُوا۟ بِٱلْمَعْرُوفِ وَنَهَوْا۟ عَنِ ٱلْمُنكَرِ ۗ وَلِلَّهِ عَٰقِبَةُ ٱلْأُمُورِ ﴿٤١﴾ ﴾

﴿ (41). [Il soutient aussi] ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur Terre, accomplissent la prière, s'acquittent de l'aumône légale, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah. ﴾

Les devoirs des croyants après la victoire (V41)

On rapporte que 'Uthmân Ibn 'Affân ﷺ a affirmé que ce verset fut révélé au sujet des compagnons, injustement expulsés de leurs demeures pour avoir proclamé l'unicité d'Allah et qui, par la suite, ont vu leur pouvoir affermi sur Terre. Ils accomplirent alors la prière, s'acquittèrent de l'aumône légale, ordonnèrent le bien et interdirent le mal. Que la bonne fin leur soit accordée ![1540]

On dit que ce verset est similaire au suivant :

﴿ وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مِنكُمْ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ لَيَسْتَخْلِفَنَّهُمْ فِى ٱلْأَرْضِ ﴾

﴿ Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur Terre. (...) ﴾ [1541]

﴿ Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah. ﴾ Auprès de Lui se trouve la rétribution finale.

Il dit ailleurs :

﴿ وَٱلْعَٰقِبَةُ لِلْمُتَّقِينَ ﴿٨٣﴾ ﴾

﴿ (...) Cependant, l'heureuse fin appartient aux pieux. ﴾ [1542]

[1539] S58 V21. Voir aussi S37 V171-173.

[1540] Ibn Abî Hâtim (8/2496, 2497). Abû Al-'Âliya affirme aussi que ce verset fut révélé au sujet des compagnons.

[1541] S24 V55.

[1542] S28 V83.

﴿ وَإِن يُكَذِّبُوكَ فَقَدْ كَذَّبَتْ قَبْلَهُمْ قَوْمُ نُوحٍ وَعَادٌ وَثَمُودُ ﴿٤٢﴾ وَقَوْمُ إِبْرَٰهِيمَ وَقَوْمُ لُوطٍ ﴿٤٣﴾
وَأَصْحَٰبُ مَدْيَنَ ۖ وَكُذِّبَ مُوسَىٰ فَأَمْلَيْتُ لِلْكَٰفِرِينَ ثُمَّ أَخَذْتُهُمْ ۖ فَكَيْفَ كَانَ نَكِيرِ ﴿٤٤﴾
فَكَأَيِّن مِّن قَرْيَةٍ أَهْلَكْنَٰهَا وَهِىَ ظَالِمَةٌ فَهِىَ خَاوِيَةٌ عَلَىٰ عُرُوشِهَا وَبِئْرٍ مُّعَطَّلَةٍ
وَقَصْرٍ مَّشِيدٍ ﴿٤٥﴾ أَفَلَمْ يَسِيرُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ فَتَكُونَ لَهُمْ قُلُوبٌ يَعْقِلُونَ بِهَآ أَوْ ءَاذَانٌ يَسْمَعُونَ
بِهَا ۖ فَإِنَّهَا لَا تَعْمَى ٱلْأَبْصَٰرُ وَلَٰكِن تَعْمَى ٱلْقُلُوبُ ٱلَّتِى فِى ٱلصُّدُورِ ﴿٤٦﴾ ﴾

﴿ (42). Et s'ils te traitent de menteur, [sache que] le peuple de Nûh, les 'Âd, les Thamûd avant eux, ont aussi crié au mensonge, (43). de même que le peuple d'Ibrâhîm, le peuple de Lût, (44). et les gens de Madyan. Et Mûsâ fut traité de menteur. Puis, J'ai donné un répit aux mécréants, ensuite Je les ai saisis. Et quelle fut Ma réprobation ! (45). Que de cités, donc, avons-Nous fait périr parce qu'elles commettaient des tyrannies ! Elles ne sont plus que simples vestiges ; des puits désertés et des palais édifiés [et totalement abandonnés]. (46). Que ne voyagent-ils sur la Terre afin d'avoir des cœurs pour comprendre, et des oreilles pour entendre ? Car ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais ce sont les cœurs dans les poitrines qui s'aveuglent. ﴾

Le sort réservé aux mécréants (V42-46)

Le Très-Haut console ici Son Messager ﷺ, qui fut renié par son peuple et traité de menteur, en mentionnant l'exemple des Messagers qui, avant lui, furent démentis, et le sort de ceux qui les démentirent : ﴿ **Puis, J'ai donné un répit aux mécréants, ensuite Je les ai saisis. Et quelle fut Ma réprobation !** ﴾ Ils furent ainsi durement châtiés pour leurs actes.

Abû Mûsâ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Allah accorde un délai à l'injuste, mais lorsqu'Il le saisit, Il ne lui laisse aucune échappatoire !** » Puis, il récita :

﴿ وَكَذَٰلِكَ أَخْذُ رَبِّكَ إِذَآ أَخَذَ ٱلْقُرَىٰ وَهِىَ ظَالِمَةٌ ۚ إِنَّ أَخْذَهُۥٓ أَلِيمٌ شَدِيدٌ ﴿١٠٢﴾ ﴾

﴿ **Telle est la rigueur avec laquelle ton Seigneur Se saisit des cités injustes. Son châtiment est bien douloureux et bien dur.** ﴾ [1543]

﴿ **Que de cités, donc, avons-Nous fait périr parce qu'elles commettaient des tyrannies** ﴾, par le fait qu'elles reniaient leur Messager. ﴿ **Elles ne sont plus que simples vestiges** ﴾, elles sont désormais désertes et détruites. ﴿ **Des puits**

[1543] S11 V102. *Fath Al-Bârî* (8/205), Muslim (4/1997).

désertés ﴾, qui jadis étaient assaillis par les gens désireux de s'y abreuver. ﴿ **Des palais édifiés [et totalement abandonnés]** ﴾, édifiés ici signifie blanchis à la chaux, selon 'Ikrima, 'Alî Ibn Abî Ṭâlib ﷺ, Mujâhid, 'Aṭâ', Sa'îd Ibn Jubayr et Aḍ-Ḍaḥḥâk.[1544] D'autres ont dit qu'il s'agissait d'édifices en hauteur ou intouchables. Toujours est-il que ces palais ne purent préserver leurs habitants, car certes :

﴿ أَيْنَمَا تَكُونُوا۟ يُدْرِككُّمُ ٱلْمَوْتُ وَلَوْ كُنتُمْ فِى بُرُوجٍ مُّشَيَّدَةٍ ﴾

﴿ **Où que vous soyez, la mort vous atteindra, fussiez-vous dans des tours imprenables. (...)** ﴾[1545]

﴿ **Que ne voyagent-ils sur la Terre afin d'avoir des cœurs pour comprendre, et des oreilles pour entendre ?** ﴾ Il s'agit là d'une exhortation à la méditation, en plus du voyage du corps, ayant pour but de tirer des leçons du sort subi par les générations passées.

﴿ **Car ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais ce sont les cœurs dans les poitrines qui s'aveuglent.** ﴾ Les yeux voient, mais le cœur ne raisonne pas et ne tire guère profit de ces enseignements.

﴿ وَيَسْتَعْجِلُونَكَ بِٱلْعَذَابِ وَلَن يُخْلِفَ ٱللَّهُ وَعْدَهُۥ ۚ وَإِنَّ يَوْمًا عِندَ رَبِّكَ كَأَلْفِ سَنَةٍ مِّمَّا تَعُدُّونَ ﴿٤٧﴾ وَكَأَيِّن مِّن قَرْيَةٍ أَمْلَيْتُ لَهَا وَهِىَ ظَالِمَةٌ ثُمَّ أَخَذْتُهَا وَإِلَىَّ ٱلْمَصِيرُ ﴿٤٨﴾ ﴾

﴿ **(47). Et ils te demandent de hâter le châtiment. Jamais Allah ne manquera à Sa promesse. Cependant, un jour auprès de ton Seigneur équivaut à mille ans de ce que vous comptez. (48). A combien de cités n'ai-Je pas donné répit alors qu'elles commettaient des tyrannies ? Ensuite, Je les ai saisies. Vers Moi se fait le retour.** ﴾

Les mécréants réclamèrent le châtiment (V47-48)

S'adressant à Son Messager ﷺ, le Très-Haut dit : ﴿ **Et ils te demandent de hâter le châtiment** ﴾, les mécréants, reniant Allah, Son Livre, Son Messager et le Jour Dernier, cherchent à hâter le châtiment. Il dit ailleurs :

﴿ وَإِذْ قَالُوا۟ ٱللَّهُمَّ إِن كَانَ هَٰذَا هُوَ ٱلْحَقَّ مِنْ عِندِكَ فَأَمْطِرْ عَلَيْنَا حِجَارَةً مِّنَ ٱلسَّمَآءِ أَوِ ٱئْتِنَا بِعَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٣٢﴾ ﴾

[1544] Aṭ-Ṭabarî (18/654, 655), Al-Baghawî (3/291).
[1545] S4 V78.

﴿ Et quand ils dirent : « Ô Allah, si cela est la vérité de Ta part, alors fais pleuvoir sur nous des pierres venant du ciel, ou inflige-nous un châtiment douloureux ! » ﴾ [1546]

﴿ وَقَالُوا۟ رَبَّنَا عَجِّل لَّنَا قِطَّنَا قَبْلَ يَوْمِ ٱلْحِسَابِ ﴿١٦﴾ ﴾

﴿ Et ils disent : « Seigneur, hâte-nous notre part [de châtiment] avant le Jour des Comptes ! » ﴾ [1547]

﴿ Jamais Allah ne manquera à Sa promesse ﴾, c'est-à-dire l'Heure et Son châtiment dont Il saisira Ses ennemis, ainsi que la rétribution qu'Il accordera à Ses pieux serviteurs.

﴿ Cependant, un jour auprès de ton Seigneur équivaut à mille ans de ce que vous comptez. ﴾ Allah ne Se hâte pas, car un jour pour Lui vaut mille ans pour les créatures. De plus, Il sait qu'Il a le pouvoir de châtier sans que nul ne puisse Lui échapper, ce qu'Il mentionne dans le verset suivant : **﴿ A combien de cités n'ai-Je pas donné répit alors qu'elles commettaient des tyrannies ? Ensuite, Je les ai saisies. Vers Moi se fait le retour. ﴾**

Abû Hurayra ﷺ nous rapporte d'ailleurs cette parole du Prophète ﷺ : « **Les pauvres parmi les musulmans entreront au Paradis une demi-journée avant les riches, ce qui équivaut à cinq cents ans.** »[1548]

﴿ قُلْ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِنَّمَآ أَنَا۠ لَكُمْ نَذِيرٌ مُّبِينٌ ﴿٤٩﴾ فَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ لَهُم مَّغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ ﴿٥٠﴾ وَٱلَّذِينَ سَعَوْ فِىٓ ءَايَٰتِنَا مُعَٰجِزِينَ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلْجَحِيمِ ﴿٥١﴾ ﴾

﴿ (49). Dis : « Ô hommes ! Je ne suis pour vous, en vérité, qu'un avertisseur explicite. » (50). Ceux donc qui croient et font de bonnes œuvres auront en retour pardon et faveurs généreuses, (51). tandis que ceux qui s'efforcent à échapper à Nos versets, ceux-là sont les gens de l'Enfer. ﴾

La rétribution réservée à ceux qui sont bienfaisants et le châtiment de ceux qui sèment la corruption sur Terre (V49-51)

Le Très-Haut ordonna à Son Prophète ﷺ de répondre aux mécréants qui réclamaient la venue du châtiment en disant : **﴿ Dis : « Ô hommes ! Je ne suis pour vous, en vérité, qu'un avertisseur explicite. » ﴾** J'ai été envoyé vers

[1546] S8 V32.
[1547] S38 V16.
[1548] *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (7/21), An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 6/412).

vous afin de vous avertir du châtiment. Quant au jugement et à la rétribution, ils appartiennent à Allah qui, s'Il veut, Il précipite le châtiment, et s'Il veut, Il vous accorde un délai. Ainsi, Il agréera le repentir de ceux qui reviennent vers Lui, et Il maintiendra dans l'égarement ceux dont Il a décrété la perte. Il fait certes ce qu'Il veut :

﴿ وَٱللَّهُ يَحۡكُمُ لَا مُعَقِّبَ لِحُكۡمِهِۦۚ وَهُوَ سَرِيعُ ٱلۡحِسَابِ ﴿٤١﴾ ﴾

﴿ **(...) C'est Allah qui juge, personne ne peut s'opposer à Son jugement, et Il est prompt à régler les comptes.** ﴾ [1549]

﴿ **Ceux donc qui croient et font de bonnes œuvres auront en retour pardon et faveurs généreuses.** ﴾ Il s'agit de ceux qui ont allié les bonnes œuvres accomplies par les membres à la foi du cœur. Ils obtiendront le pardon de leurs péchés et une belle récompense, au sujet de laquelle Muḥammad Ibn Ka'b Al-Qurazhî a dit qu'il s'agissait du Paradis.[1550]

﴿ **Tandis que ceux qui s'efforcent à échapper à Nos versets, ceux-là sont les gens de l'Enfer.** ﴾ Il s'agit de ceux qui cherchent à dissuader les gens de suivre le Prophète ﷺ, d'après Mujâhid, dont l'avis est partagé par 'Abdu-l-Lâh Ibn Az-Zubayr.[1551]

Ce verset est d'ailleurs similaire au suivant :

﴿ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ وَصَدُّواْ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ زِدۡنَٰهُمۡ عَذَابٗا فَوۡقَ ٱلۡعَذَابِ بِمَا كَانُواْ يُفۡسِدُونَ ﴿٨٨﴾ ﴾

﴿ **Ceux qui ne croyaient pas et obstruaient le sentier d'Allah, Nous leur ajouterons châtiment sur châtiment, pour la corruption qu'ils semaient [sur Terre].** ﴾ [1552]

﴿ وَمَآ أَرۡسَلۡنَا مِن قَبۡلِكَ مِن رَّسُولٖ وَلَا نَبِيٍّ إِلَّآ إِذَا تَمَنَّىٰٓ أَلۡقَى ٱلشَّيۡطَٰنُ فِيٓ أُمۡنِيَّتِهِۦ فَيَنسَخُ ٱللَّهُ مَا يُلۡقِي ٱلشَّيۡطَٰنُ ثُمَّ يُحۡكِمُ ٱللَّهُ ءَايَٰتِهِۦۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٞ ﴿٥٢﴾ لِّيَجۡعَلَ مَا يُلۡقِي ٱلشَّيۡطَٰنُ فِتۡنَةٗ لِّلَّذِينَ فِي قُلُوبِهِم مَّرَضٞ وَٱلۡقَاسِيَةِ قُلُوبُهُمۡۗ وَإِنَّ ٱلظَّٰلِمِينَ لَفِي شِقَاقِۭ بَعِيدٖ ﴿٥٣﴾ وَلِيَعۡلَمَ ٱلَّذِينَ أُوتُواْ ٱلۡعِلۡمَ أَنَّهُ ٱلۡحَقُّ مِن رَّبِّكَ فَيُؤۡمِنُواْ بِهِۦ فَتُخۡبِتَ لَهُۥ قُلُوبُهُمۡۗ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَهَادِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِلَىٰ صِرَٰطٖ مُّسۡتَقِيمٖ ﴿٥٤﴾ ﴾

[1549] S13 V41.
[1550] *Ad-Durr Al-Manthûr* (6/63).
[1551] At-Tabarî (18/662), *Ad-Durr Al-Manthûr* (6/64).
[1552] S16 V88.

﴿ (52). Nous n'avons envoyé, avant toi, ni Messager ni Prophète qui n'ait récité [ce qui lui a été révélé] sans que le Diable n'ait essayé d'intervenir [pour semer le doute dans le cœur des gens au sujet] de sa récitation. Allah abroge ce que le Diable suggère, et Allah renforce Ses versets. Allah est Omniscient et Sage. (53). Ceci afin de faire des suggestions du Diable une tentation pour ceux qui ont une maladie au cœur et ceux qui ont le cœur dur - les injustes sont certes dans un schisme profond -, (54). et afin que ceux à qui le savoir a été donné sachent que [le Coran] est en effet la vérité venant de ton Seigneur, qu'ils y croient alors, et que leurs cœurs s'y soumettent en toute humilité. Allah guide certes vers le droit chemin ceux qui croient. ﴾

Les insufflations de Satan lors de la récitation des Messagers et l'abrogation de ces insufflations (V52-54)

﴿ Nous n'avons envoyé, avant toi, ni Messager ni Prophète qui n'ait récité [ce qui lui a été révélé] sans que le Diable n'ait essayé d'intervenir [pour semer le doute dans le cœur des gens au sujet] de sa récitation. ﴾ Ibn 'Abbâs ﷺ explique que Satan cherchait à semer le trouble dans les paroles du Prophète ﷺ lorsque celui-ci parlait, mais Allah réduisait ces insufflations à néant, et Il affermissait certes Ses versets.[1553]

Ici donc, le terme « récité » (﴿ **qui n'ait récité** ﴾) désigne la parole de façon générale, selon Mujâhid.[1554] D'autres ont dit que cela faisait allusion à la récitation du Coran, à l'instar d'Al-Baghawî[1555] et de nombreux exégètes. Ad-Dahhâk est aussi de cet avis et Ibn Jarîr trouve cette interprétation plus juste.[1556]

﴿ Allah abroge ce que le Diable suggère, et Allah renforce Ses versets. ﴾ C'est-à-dire, comme l'explique Ibn 'Abbâs ﷺ, Allah fait disparaître ces insufflations sataniques.[1557]

﴿ Allah est Omniscient et Sage. ﴾ Il a connaissance de toute chose, de ce qui se produit et de ce qui se produira dans le futur, rien ne Lui échappe, Il est le Sage dans Ses commandements et dans Ses décrets.

﴿ Ceci, afin de faire, des suggestions du Diable, une tentation pour ceux qui ont une maladie au cœur ﴾, il s'agit du doute, **﴿ et ceux qui ont le cœur dur ﴾**, les polythéistes, selon Ibn Jurayj. **﴿ Les injustes sont certes dans un schisme profond ﴾**, dans un égarement profond.

[1553] *Fath Al-Bârî* (8/292), At-Tabarî (8/292).
[1554] At-Tabarî (18/667).
[1555] Al-Baghawî (3/293).
[1556] At-Tabarî (18/668).
[1557] At-Tabarî (18/668).

﴿ **Et afin que ceux à qui le savoir a été donné** ﴾, une science leur permettant de discerner le vrai du faux, ﴿ **sachent que [le Coran] est en effet la vérité venant de ton Seigneur** ﴾ et qu'Il l'a révélé par Sa science, ﴿ **qu'ils y croient alors, et que leurs cœurs s'y soumettent en toute humilité.** ﴾

Allah dit ailleurs, à propos du Coran :

﴿ لَّا يَأْتِيهِ ٱلْبَٰطِلُ مِنۢ بَيْنِ يَدَيْهِ وَلَا مِنْ خَلْفِهِۦ ۖ تَنزِيلٌ مِّنْ حَكِيمٍ حَمِيدٍ ﴿٤٢﴾ ﴾

﴿ **Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière : c'est une révélation émanant d'un Sage, digne de louange.** ﴾ [1558]

﴿ **Allah guide certes vers le droit chemin ceux qui croient** ﴾, Il leur accorde la guidée, ici-bas, les menant à la vérité et à se détourner de l'égarement, et dans l'au-delà, les menant vers les plus hauts degrés du Paradis et les préservant du châtiment de l'Enfer.

﴿ وَلَا يَزَالُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ فِى مِرْيَةٍ مِّنْهُ حَتَّىٰ تَأْتِيَهُمُ ٱلسَّاعَةُ بَغْتَةً أَوْ يَأْتِيَهُمْ عَذَابُ يَوْمٍ عَقِيمٍ ﴿٥٥﴾ ٱلْمُلْكُ يَوْمَئِذٍ لِّلَّهِ ۚ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ ۚ فَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ فِى جَنَّٰتِ ٱلنَّعِيمِ ﴿٥٦﴾ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَكَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا فَأُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ مُّهِينٌ ﴿٥٧﴾ ﴾

﴿ **(55). Et ceux qui mécroient ne cesseront d'être en proie au doute à son sujet, jusqu'à ce que l'Heure les surprenne à l'improviste ou que les atteigne le châtiment d'un jour terrifiant. (56). La souveraineté ce jour-là appartiendra à Allah qui jugera parmi eux. Ceux qui auront cru et fait de bonnes œuvres seront dans les jardins du délice, (57). quant aux infidèles qui auront traité Nos révélations de mensonges, ils auront un châtiment avilissant.** ﴾

Les mécréants ne cesseront d'être dans le doute (V55-57)

﴿ **Et ceux qui mécroient ne cesseront d'être en proie au doute à son sujet** ﴾, au sujet du Coran, comme l'explique Ibn Jurayj, [1559] ﴿ **jusqu'à ce que l'Heure les surprenne à l'improviste** ﴾, sans qu'ils ne s'y attendent, ﴿ **ou que les atteigne le châtiment d'un jour terrifiant** ﴾, le jour de Badr, selon Mujâhid, d'après Ubayy Ibn Ka'b. D'après 'Ikrima, Aḍ-Ḍaḥḥâk et Al-Ḥasan Al-Baṣrî, cela fait référence au Jour de la Résurrection, un jour qui ne sera pas suivi de nuit[1560].

[1558] S41 V42.
[1559] Aṭ-Ṭabarî (18/670).
[1560] Al-Baghawî (3/295).

Ceci correspond à la suite du verset : ﴿ **La souveraineté ce jour-là appartiendra à Allah qui jugera parmi eux.** ﴾

Ce verset est similaire au suivant :

﴿ ٱلْمُلْكُ يَوْمَئِذٍ ٱلْحَقُّ لِلرَّحْمَٰنِ ۚ وَكَانَ يَوْمًا عَلَى ٱلْكَٰفِرِينَ عَسِيرًا ﴿٢٦﴾ ﴾

﴿ **Ce jour-là, la vraie royauté appartient au Tout-Miséricordieux, et ce sera un jour difficile pour les infidèles.** ﴾ [1561]

﴿ **Ceux qui auront cru et fait de bonnes œuvres seront dans les jardins du délice** ﴾, ceux qui auront allié les bonnes œuvres des membres à la foi du cœur entreront dans des jardins où ils goûteront au bonheur éternel.

﴿ **Quant aux infidèles qui auront traité Nos révélations de mensonges** ﴾, reniant les Messagers et refusant la vérité, par orgueil, ﴿ **ils auront un châtiment avilissant** ﴾, ils seront punis de leur orgueil par l'humiliation.

Allah dit ailleurs :

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِى سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ ﴿٦٠﴾ ﴾

﴿ (...) **Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt en Enfer, humiliés.** ﴾ [1562]

﴿ وَٱلَّذِينَ هَاجَرُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ثُمَّ قُتِلُوٓا۟ أَوْ مَاتُوا۟ لَيَرْزُقَنَّهُمُ ٱللَّهُ رِزْقًا حَسَنًا ۚ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَهُوَ خَيْرُ ٱلرَّٰزِقِينَ ﴿٥٨﴾ لَيُدْخِلَنَّهُم مُّدْخَلًا يَرْضَوْنَهُۥ ۗ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَعَلِيمٌ حَلِيمٌ ﴿٥٩﴾ ۞ ذَٰلِكَ وَمَنْ عَاقَبَ بِمِثْلِ مَا عُوقِبَ بِهِۦ ثُمَّ بُغِىَ عَلَيْهِ لَيَنصُرَنَّهُ ٱللَّهُ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَعَفُوٌّ غَفُورٌ ﴿٦٠﴾ ﴾

﴿ **(58). Ceux qui émigrent dans le sentier d'Allah et qui sont tués ou meurent, Allah leur accordera certes une belle récompense, car Allah est le meilleur des donateurs. (59). Il les fera entrer en un lieu qu'ils agréeront, et Allah est certes Omniscient et Indulgent. (60). Ainsi en est-il. Quiconque châtie de la même façon dont il a été châtié, et qu'ensuite il est victime d'un nouvel outrage, Allah l'aidera, car Allah est certainement Absoluteur et Pardonneur.** ﴾

L'émigration dans la voie d'Allah (V58-60)

Le Très-Haut mentionne ici ceux qui ont émigré, laissant tout ce qu'ils avaient de plus cher derrière eux, pour satisfaire Allah, dans le but de défendre Sa

[1561] S25 V26.
[1562] S40 V60.

religion, puis qui sont tués au combat ou meurent de façon naturelle. A eux une immense récompense : le Paradis, où ils jouiront de bienfaits éternels.

Allah dit dans un autre verset :

﴿ وَمَن يَخْرُجْ مِنۢ بَيْتِهِۦ مُهَاجِرًا إِلَى ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ ثُمَّ يُدْرِكْهُ ٱلْمَوْتُ فَقَدْ وَقَعَ أَجْرُهُۥ عَلَى ٱللَّهِ ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١٠٠﴾ ﴾

﴿ (...) Et quiconque sort de sa maison, émigrant vers Allah et Son Messager, et que la mort atteint, sa récompense incombe à Allah. Et Allah est Pardonneur et Très-Miséricordieux. ﴾ [1563]

﴿ Il les fera, certes, entrer en un lieu qu'ils agréeront, et Allah est certes Omniscient et Indulgent ﴾, Il les fera entrer au Paradis, où ils bénéficieront de Ses grâces éternelles. Il est Omniscient et connaît parfaitement ceux qui émigrent dans Sa voie, et Il est Indulgent et pardonne leurs fautes, car ils ont émigré pour Lui, plaçant toute leur confiance en Lui.

Quant à ceux qui auront rencontré la mort, dans la voie d'Allah, ceux-là sont vivants auprès de leur Seigneur et jouissent de Sa grâce :

﴿ وَلَا تَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ قُتِلُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ أَمْوَٰتًۢا ۚ بَلْ أَحْيَآءٌ عِندَ رَبِّهِمْ يُرْزَقُونَ ﴿١٦٩﴾ ﴾

﴿ Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, comblés... ﴾ [1564]

Shurahbîl Ibn As-Simṭ ﷺ rapporte que tandis qu'ils étaient en train d'assiéger une forteresse des Byzantins, Salmân Al-Fârisî ﷺ passa auprès de lui et lui rapporta ces paroles du Messager d'Allah ﷺ : « **Celui qui meurt en montant la garde [dans la voie d'Allah], Allah fera perdurer sa récompense, lui accordera une attribution et le préservera des deux anges qui éprouvent le mort dans sa tombe. Lisez, si vous voulez : ﴿ Ceux qui émigrent dans le sentier d'Allah et qui sont tués ou meurent, Allah leur accordera certes une belle récompense, car Allah est le meilleur des donateurs. Il les fera, certes, entrer en un lieu qu'ils agréeront, et Allah est certes Omniscient et Indulgent. ﴾** » [1565]

﴿ **Ainsi en est-il. Quiconque châtie de la même façon dont il a été châtié, et qu'ensuite il est victime d'un nouvel outrage, Allah l'aidera.** ﴾ Selon Muqâtil Ibn Ḥayyân et Ibn Jurayj, ce verset concerne un groupe de

[1563] S4 V100.
[1564] S3 V169.
[1565] Ibn Abî Ḥâtim (8/2503). Muslim (1913), sans mention du verset.

musulmans qui dut se défendre contre des polythéistes qui les avaient attaqués durant le mois sacré de Muḥarram. Allah leur accorda la victoire, ﴿ **car Allah est certainement Absoluteur et Pardonneur** ﴾.

﴿ ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ يُولِجُ ٱلَّيْلَ فِى ٱلنَّهَارِ وَيُولِجُ ٱلنَّهَارَ فِى ٱلَّيْلِ وَأَنَّ ٱللَّهَ سَمِيعٌۢ بَصِيرٌ ﴿٦١﴾ ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ هُوَ ٱلْبَٰطِلُ وَأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْعَلِىُّ ٱلْكَبِيرُ ﴿٦٢﴾ ﴾

﴿ **(61). C'est ainsi qu'Allah fait pénétrer la nuit dans le jour, et fait pénétrer le jour dans la nuit. Allah est, certes, Audient et Clairvoyant. (62). C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux, c'est Allah qui est le Sublime, le Grand.** ﴾

Allah est le Créateur et dispose de l'ordre absolu : Il dirige Ses créatures comme bon Lui semble :

﴿ قُلِ ٱللَّهُمَّ مَٰلِكَ ٱلْمُلْكِ تُؤْتِى ٱلْمُلْكَ مَن تَشَآءُ وَتَنزِعُ ٱلْمُلْكَ مِمَّن تَشَآءُ وَتُعِزُّ مَن تَشَآءُ وَتُذِلُّ مَن تَشَآءُ ۖ بِيَدِكَ ٱلْخَيْرُ ۖ إِنَّكَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٦﴾ تُولِجُ ٱلَّيْلَ فِى ٱلنَّهَارِ وَتُولِجُ ٱلنَّهَارَ فِى ٱلَّيْلِ ۖ وَتُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَتُخْرِجُ ٱلْمَيِّتَ مِنَ ٱلْحَىِّ ۖ وَتَرْزُقُ مَن تَشَآءُ بِغَيْرِ حِسَابٍ ﴿٢٧﴾ ﴾

﴿ Dis : « Ô Allah, Maître de l'autorité absolue ! Tu donnes le pouvoir à qui Tu veux, et Tu arraches le pouvoir à qui Tu veux. Tu élèves qui Tu veux, et Tu humilies qui Tu veux. Le bien est dans Ta main et Tu es Omnipotent. Tu fais pénétrer la nuit dans le jour, et Tu fais pénétrer le jour dans la nuit, Tu fais sortir le vivant du mort, et Tu fais sortir le mort du vivant. Et Tu accordes attribution à qui Tu veux, sans compter. » ﴾ [1566]

﴿ **C'est ainsi qu'Allah fait pénétrer la nuit dans le jour, et fait pénétrer le jour dans la nuit** ﴾, ainsi tantôt l'un s'allonge au détriment de l'autre, tantôt il raccourcit au profit de l'autre, en fonction des saisons.

﴿ **Allah est, certes, Audient et Clairvoyant** ﴾, rien ne Lui échappe, Il dispose du pouvoir absolu.

C'est pourquoi, après avoir mentionné Sa souveraineté suprême, Il dit : ﴿ **C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux, c'est Allah qui est le Sublime, le Grand.** ﴾ [1567]

[1566] S3 V26-27.

[1567] Ce verset est similaire aux suivants : S42 V4 et S13 V9.

Ainsi, toute chose Lui est soumise, il n'y a point de divinité digne d'adoration autre que Lui et nul n'est plus élevé que Lui, Il est bien au-dessus de la description que font de Lui les injustes !

﴿ أَلَمْ تَرَ أَنَّ ٱللَّهَ أَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَتُصْبِحُ ٱلْأَرْضُ مُخْضَرَّةً ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَطِيفٌ خَبِيرٌ ﴿٦٣﴾ لَّهُۥ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَهُوَ ٱلْغَنِىُّ ٱلْحَمِيدُ ﴿٦٤﴾ أَلَمْ تَرَ أَنَّ ٱللَّهَ سَخَّرَ لَكُم مَّا فِى ٱلْأَرْضِ وَٱلْفُلْكَ تَجْرِى فِى ٱلْبَحْرِ بِأَمْرِهِۦ ۚ وَيُمْسِكُ ٱلسَّمَآءَ أَن تَقَعَ عَلَى ٱلْأَرْضِ إِلَّا بِإِذْنِهِۦٓ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ بِٱلنَّاسِ لَرَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿٦٥﴾ وَهُوَ ٱلَّذِىٓ أَحْيَاكُمْ ثُمَّ يُمِيتُكُمْ ثُمَّ يُحْيِيكُمْ ۗ إِنَّ ٱلْإِنسَٰنَ لَكَفُورٌ ﴿٦٦﴾ ﴾

« (63). N'as-tu pas vu qu'Allah fait descendre l'eau du ciel, et la terre devient alors verte ? Allah est plein de bonté et parfaitement Connaisseur. (64). A Lui appartient ce qui est dans les cieux et sur la Terre. Allah est le seul qui Se suffit à Lui-même et qui est le Digne de louange ! (65). Ne vois-tu pas qu'Allah vous a soumis tout ce qui est sur la terre, y compris les vaisseaux qui, par Son ordre, naviguent sur les eaux ? Il retient le ciel, l'empêchant de tomber sur la terre sans Sa permission. Allah est plein de bonté et de miséricorde envers les hommes. (66). C'est Lui qui vous donne la vie, puis vous fait mourir et vous fait revivre. Mais l'Homme est plein d'ingratitude. »

Allah est l'Omnipotent (V63-66)

Le Très-Haut mentionne ici quelques signes de Sa toute-puissance : les vents, qui déplacent les nuages desquels tombe la pluie, qui revivifie la terre sèche et aride, comme Il le dit aussi dans le verset suivant :

﴿ وَتَرَى ٱلْأَرْضَ هَامِدَةً فَإِذَآ أَنزَلْنَا عَلَيْهَا ٱلْمَآءَ ٱهْتَزَّتْ وَرَبَتْ وَأَنۢبَتَتْ مِن كُلِّ زَوْجٍۭ بَهِيجٍ ﴿٥﴾ ﴾

« (...) De même tu vois la terre desséchée ; dès que Nous y faisons descendre de l'eau elle remue, se gonfle, et fait pousser toutes sortes de splendides couples de végétaux. » [1568]

« Allah est plein de bonté et parfaitement Connaisseur », Il connaît l'emplacement de chaque graine et lui fait parvenir l'eau qui lui suffit.

Luqmân dit à son fils :

[1568] S22 V5.

﴿ يَٰبُنَيَّ إِنَّهَآ إِن تَكُ مِثۡقَالَ حَبَّةٖ مِّنۡ خَرۡدَلٖ فَتَكُن فِي صَخۡرَةٍ أَوۡ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ أَوۡ فِي ٱلۡأَرۡضِ يَأۡتِ بِهَا ٱللَّهُۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَطِيفٌ خَبِيرٞ ١٦ ﴾

« Ô mon enfant, fût-ce le poids d'un grain de moutarde, au fond d'un rocher, ou dans les cieux ou dans la Terre, Allah le fera venir. Allah est infiniment Doux et parfaitement Connaisseur. » [1569]

A Lui appartient ce qui est dans les cieux et sur la Terre. Allah est le seul qui Se suffit à Lui-même et qui est le Digne de louange ! Tout Lui appartient et toutes les créatures ont besoin de Lui, tandis qu'Il n'a besoin de personne et Se suffit à Lui-même.

Ne vois-tu pas qu'Allah vous a soumis tout ce qui est sur la terre, de vivant (animaux, plantes) ou d'inanimé, **y compris les vaisseaux qui, par Son ordre, naviguent sur les eaux ?**

Il dit ailleurs :

﴿ وَسَخَّرَ لَكُم مَّا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِ جَمِيعٗا مِّنۡهُۚ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَأٓيَٰتٖ لِّقَوۡمٖ يَتَفَكَّرُونَ ١٣ ﴾

Et Il vous a assujetti tout ce qui est dans les cieux et sur la Terre, le tout venant de Lui. Il y a là des signes pour des gens qui réfléchissent. [1570]

Y compris les vaisseaux qui, par Son ordre, naviguent sur les eaux, complètement soumis à Allah, permettant aux hommes de se déplacer et de transporter leurs marchandises pour le commerce.

Il retient le ciel, l'empêchant de tomber sur la terre sans Sa permission, s'Il le voulait, Il ferait tomber le ciel sur la terre, provoquant ainsi l'anéantissement de tous ses habitants, mais par un effet de Sa bonté et de Sa miséricorde, Il le retient. **Allah est plein de bonté et de miséricorde envers les hommes**, malgré l'injustice dont ils font preuve :

﴿ وَإِنَّ رَبَّكَ لَذُو مَغۡفِرَةٖ لِّلنَّاسِ عَلَىٰ ظُلۡمِهِمۡ ﴾

(...) Ton Seigneur est détenteur du pardon pour les gens, malgré leurs méfaits. (...) [1571]

C'est Lui qui vous donne la vie, puis vous fait mourir et vous fait revivre. Mais l'Homme est plein d'ingratitude. Comment pouvez-vous vous montrer

---

[1569] S31 V16. A propos du fait que rien n'échappe à Allah, voir aussi : S27 V25, S6 V59 et S10 V61.
[1570] S45 V13.
[1571] S13 V6.

ingrats au point de Lui donner des associés dans l'adoration, alors que c'est Lui seul qui vous a créés, qui vous dirige et qui vous dispense de Ses grâces, puis qui vous fera mourir et revivre, au Jour de la Résurrection ?

Il dit ailleurs :

﴿ كَيْفَ تَكْفُرُونَ بِاللَّهِ وَكُنتُمْ أَمْوَاتًا فَأَحْيَاكُمْ ثُمَّ يُمِيتُكُمْ ثُمَّ يُحْيِيكُمْ ثُمَّ إِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٢٨﴾ ﴾

﴿ Comment pouvez-vous renier Allah alors qu'Il vous a donné la vie, lorsque vous n'étiez rien, puis Il vous fera mourir, puis Il vous fera revivre et enfin c'est à Lui que vous retournerez ? ﴾ [1572]

﴿ لِكُلِّ أُمَّةٍ جَعَلْنَا مَنسَكًا هُمْ نَاسِكُوهُ فَلَا يُنَازِعُنَّكَ فِي الْأَمْرِ وَادْعُ إِلَىٰ رَبِّكَ إِنَّكَ لَعَلَىٰ هُدًى مُّسْتَقِيمٍ ﴿٦٧﴾ وَإِن جَادَلُوكَ فَقُلِ اللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴿٦٨﴾ اللَّهُ يَحْكُمُ بَيْنَكُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ فِيمَا كُنتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ ﴿٦٩﴾ ﴾

﴿ (67). A chaque communauté Nous avons institué un ensemble de rites à observer. Qu'ils cessent donc de contester l'ordre reçu ! Appelle les gens vers ton Seigneur, car tu es certes dans le droit chemin. (68). S'ils s'obstinent à vouloir polémiquer, dis-leur : « Allah connaît le mieux vos œuvres ! (69). C'est Lui qui tranchera vos différends au Jour de la Résurrection. » ﴾

A chaque communauté ses rites (V67-69)

Le Très-Haut nous informe qu'Il a institué des rites pour chaque communauté, c'est-à-dire, d'après Ibn Jarîr, pour chaque Prophète et sa communauté.

Le mot « mansakan » (مَنْسَكًا) désigne un lieu où les gens se rassemblent, que ce soit pour faire le bien ou le mal. Le lieu où se déroule le pèlerinage est d'ailleurs appelé ainsi, car les pèlerins s'y rassemblent.[1573]

﴿ Qu'ils cessent donc de contester l'ordre reçu ! Appelle les gens vers ton Seigneur, car tu es certes dans le droit chemin ﴾ : ô Prophète, ne te laisse donc pas détourner par ceux qui suivent des cultes erronés, que les polémiques qu'ils provoquent ne te touchent pas !

Allah dit ailleurs :

[1572] S2 V28. Voir aussi S45 V26 et S40 V11.

[1573] At-Tabarî (18/678, 679).

﴿ وَلَا يَصُدُّنَّكَ عَنْ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ بَعْدَ إِذْ أُنزِلَتْ إِلَيْكَ ۖ وَٱدْعُ إِلَىٰ رَبِّكَ ۖ وَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿٨٧﴾ ﴾

﴿ Et que ceux-ci ne te détournent point des versets d'Allah une fois qu'on les a fait descendre vers toi. Appelle les gens vers ton Seigneur et ne sois point du nombre des associateurs. ﴾ [1574]

Il dit aussi :

﴿ فَلِذَٰلِكَ فَٱدْعُ ۖ وَٱسْتَقِمْ كَمَآ أُمِرْتَ ۖ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَآءَهُمْ ۖ وَقُلْ ءَامَنتُ بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ مِن كِتَٰبٍ ۖ وَأُمِرْتُ لِأَعْدِلَ بَيْنَكُمُ ۖ ٱللَّهُ رَبُّنَا وَرَبُّكُمْ ۖ لَنَآ أَعْمَٰلُنَا وَلَكُمْ أَعْمَٰلُكُمْ ۖ لَا حُجَّةَ بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمُ ۖ ٱللَّهُ يَجْمَعُ بَيْنَنَا ۖ وَإِلَيْهِ ٱلْمَصِيرُ ﴿١٥﴾ ﴾

﴿ Appelle donc [les gens] à cela ; reste droit comme il t'a été commandé, ne suis pas leurs passions et dis : « Je crois en tout ce qu'Allah a révélé comme Livre, et il m'a été commandé d'être équitable entre vous. Allah est notre Seigneur et votre Seigneur. A nous nos œuvres et à vous vos œuvres. Aucun argument [ne peut trancher] entre nous et vous. Allah nous regroupera tous. Et vers Lui est la destination. » ﴾ [1575]

S'ils persistent dans leurs polémiques, alors remets-t'en à Allah : ﴿ S'ils s'obstinent à vouloir polémiquer, dis-leur : « Allah connaît le mieux vos œuvres ! ﴾

Ce verset est similaire au suivant :

﴿ وَإِن كَذَّبُوكَ فَقُل لِّى عَمَلِى وَلَكُمْ عَمَلُكُمْ ۖ أَنتُم بَرِيٓـُٔونَ مِمَّآ أَعْمَلُ وَأَنَا۠ بَرِىٓءٌ مِّمَّا تَعْمَلُونَ ﴿٤١﴾ ﴾

﴿ Et s'ils te traitent de menteur, dis alors : « A moi mon œuvre, et à vous la vôtre. Vous n'avez pas à répondre de ce que je fais comme je n'ai pas à répondre de ce que vous faites ! » ﴾ [1576]

Puis, à titre de mise en garde, Il dit ici : ﴿ « Allah connaît le mieux vos œuvres ! C'est Lui qui tranchera vos différends au Jour de la Résurrection. » ﴾

En effet :

﴿ هُوَ أَعْلَمُ بِمَا تُفِيضُونَ فِيهِ ۖ كَفَىٰ بِهِۦ شَهِيدًۢا بَيْنِى وَبَيْنَكُمْ ۖ ﴾

﴿ (...) Il sait parfaitement ce que vous propagez [contre le Coran] ; Allah suffit comme Témoin entre moi et vous. (...) ﴾ [1577]

[1574] S28 V87.
[1575] S42 V15.
[1576] S10 V41.

﴿ أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِي ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ ۗ إِنَّ ذَٰلِكَ فِي كِتَٰبٍ ۚ إِنَّ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرٌ ﴿٧٠﴾ ﴾

﴿ (70). Ne sais-tu pas qu'Allah connaît tout ce qui est dans le ciel et sur la Terre ? Tout est consigné dans un Livre, et cela est certes aisé pour Allah. ﴾

Le Très-Haut nous rappelle ici qu'Il est l'Omniscient, qu'Il connaît tout ce qui est dans les cieux et sur Terre et que rien ne Lui échappe. Il connaît tout ce qui concerne la création avant même qu'elle ne soit créée, tout est consigné dans le Livre, la Tablette gardée.

En effet, selon 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Amr ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Allah décréta le destin de Ses créatures cinquante mille ans avant la création des cieux et de la Terre. Son Trône se trouvait alors sur l'eau.** »[1578]

On rapporte aussi que le Prophète ﷺ a dit : « **La première chose créée fut la plume. Allah lui dit : "Ecris !" Elle demanda : "Que dois-je écrire ?" Il répondit : "Ecris ce qui sera !" La plume écrivit donc ce qui devra avoir lieu jusqu'au Jour de la Résurrection.** »[1579]

C'est pourquoi Allah dit : ﴿ **Tout est consigné dans un Livre, et cela est certes aisé pour Allah.** ﴾

﴿ وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَمْ يُنَزِّلْ بِهِۦ سُلْطَٰنًا وَمَا لَيْسَ لَهُم بِهِۦ عِلْمٌ ۗ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِن نَّصِيرٍ ﴿٧١﴾ وَإِذَا تُتْلَىٰ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتُنَا بَيِّنَٰتٍ تَعْرِفُ فِي وُجُوهِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ٱلْمُنكَرَ ۖ يَكَادُونَ يَسْطُونَ بِٱلَّذِينَ يَتْلُونَ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتِنَا ۗ قُلْ أَفَأُنَبِّئُكُم بِشَرٍّ مِّن ذَٰلِكُمُ ۗ ٱلنَّارُ وَعَدَهَا ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ۖ وَبِئْسَ ٱلْمَصِيرُ ﴿٧٢﴾ ﴾

﴿ (71). Ils adorent, en dehors d'Allah, ce à quoi Il n'a conféré aucune autorité et dont ils n'ont aucune connaissance. Ces injustes ne bénéficieront d'aucun secours. (72). Lorsqu'on leur récite Nos versets comme autant de preuves évidentes, tu peux lire la réprobation sur les visages des négateurs, peu s'en faut qu'ils n'agressent ceux qui leur récitent Nos versets. Dis : « Voulez-vous que je vous informe de quelque chose de plus terrible encore ? C'est l'Enfer qu'Allah a promis aux infidèles, et quel affreux devenir ! » ﴾

[1577] S46 V8.

[1578] Muslim (4/2044).

[1579] Abû Dâwud (5/76), *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (9/232).

Les polythéistes renient les versets d'Allah et Lui donnent des associés (V71-72)

Ils adorent ainsi des divinités au sujet desquelles aucune preuve n'a été révélée :

﴿ وَمَن يَدْعُ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَ لَا بُرْهَٰنَ لَهُۥ بِهِۦ فَإِنَّمَا حِسَابُهُۥ عِندَ رَبِّهِۦٓ ۚ إِنَّهُۥ لَا يُفْلِحُ ٱلْكَٰفِرُونَ ﴿١١٧﴾ ﴾

﴿ Et quiconque invoque avec Allah une autre divinité, sans avoir la preuve évidente [de son existence], aura à en rendre compte à son Seigneur. En vérité, les mécréants ne réussiront pas. ﴾ [1580]

Leur pratique est dénuée de clairvoyance, elle ne repose sur rien et ne découle que du suivi aveugle des coutumes de leurs ancêtres. Ils ont suivi Satan, qui a embelli à leurs yeux ces viles pratiques.

﴿ Ces injustes ne bénéficieront d'aucun secours ﴾, nul ne pourra les protéger contre le châtiment divin.

﴿ Lorsqu'on leur récite Nos versets comme autant de preuves évidentes, tu peux lire la réprobation sur les visages des négateurs, peu s'en faut qu'ils n'agressent ﴾, par la langue et par les gestes, ﴿ ceux qui leur récitent Nos versets. Dis : « Voulez-vous que je vous informe de quelque chose de plus terrible encore ? C'est l'Enfer qu'Allah a promis aux infidèles, et quel affreux devenir ! » ﴾ Le châtiment de l'Enfer est bien plus terrible et atroce que les menaces et les persécutions que vous faites subir aux croyants dans ce monde :

﴿ إِنَّهَا سَآءَتْ مُسْتَقَرًّا وَمُقَامًا ﴿٦٦﴾ ﴾

﴿ Quel mauvais gîte et lieu de séjour ! ﴾ [1581]

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ضُرِبَ مَثَلٌ فَٱسْتَمِعُوا۟ لَهُۥٓ ۚ إِنَّ ٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ لَن يَخْلُقُوا۟ ذُبَابًا وَلَوِ ٱجْتَمَعُوا۟ لَهُۥ ۖ وَإِن يَسْلُبْهُمُ ٱلذُّبَابُ شَيْـًٔا لَّا يَسْتَنقِذُوهُ مِنْهُ ۚ ضَعُفَ ٱلطَّالِبُ وَٱلْمَطْلُوبُ ﴿٧٣﴾ مَا قَدَرُوا۟ ٱللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِۦٓ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَقَوِىٌّ عَزِيزٌ ﴿٧٤﴾ ﴾

[1580] S23 V117.
[1581] S25 V66.

﴿ (73). Ô hommes ! Une parabole vous est proposée, écoutez-la : « Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient même pas créer une mouche, quand bien même ils s'uniraient pour cela. Et si la mouche les dépouillait de quelque chose, ils ne sauraient le lui reprendre. Le solliciteur et le sollicité sont aussi faibles l'un que l'autre. » (74). Ils n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur, Allah est certes Fort et Puissant. ﴾

La bassesse des idoles et de leurs adorateurs (V73-74)

Le Très-Haut nous propose une parabole décrivant ce qu'adorent les polythéistes, à savoir des « divinités » qui seraient incapables de créer ne serait-ce qu'une mouche, quand bien même elles rassemblaient leurs forces pour y parvenir.

Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **[Allah dit] : "Nul n'est plus injuste que celui qui crée ce qui ressemble à Ma création, qu'ils créent donc ne serait-ce qu'une fourmi, une mouche ou une graine !"** »[1582]

Abû Hurayra ﷺ rapporte un hadith similaire, dans lequel le Prophète ﷺ rapporte les paroles d'Allah, élevé et exalté : « **Qui est plus injuste que celui qui tente de créer comme Je crée ? Qu'ils créent donc une fourmi ! Qu'ils créent donc un grain d'orge !** »[1583]

﴿ Et si la mouche les dépouillait de quelque chose, ils ne sauraient le lui reprendre. Le solliciteur et le sollicité sont aussi faibles l'un que l'autre. ﴾ Si elles sont incapables de créer une mouche, ces divinités sont même incapables de se défendre contre cette créature parmi les plus infimes et insignifiantes.

Dans ce verset, il a été dit que le solliciteur est l'idole et le sollicité la mouche, selon Ibn 'Abbâs ﷺ[1584], ou que le solliciteur est le polythéiste et le sollicité l'idole, selon As-Suddî.[1585]

﴿ Ils n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur ﴾, à tel point qu'ils adorent avec Lui des idoles dont l'impuissance vient d'être décrite, **﴿ Allah est certes Fort et Puissant ﴾**, Il a le pouvoir de créer toute chose, à partir du néant, puis de la récréer :

[1582] Aḥmad (2/391).
[1583] *Fatḥ Al-Bârî* (13/537), Muslim (3/1671).
[1584] At-Ṭabarî (18/685).
[1585] Al-Baghawî (3/298).

﴿ [Lui seul] connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, sauf à celui qu'Il agrée comme Messager et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants, afin qu'Il sache s'ils ont bien transmis les messages de leur Seigneur. Il cerne [de Son savoir] ce qui est avec eux, et dénombre toute chose avec exactitude. ﴾ [1588]

Allah secourt et assiste Ses Messagers :

﴿ ۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلرَّسُولُ بَلِّغْ مَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ ۖ وَإِن لَّمْ تَفْعَلْ فَمَا بَلَّغْتَ رِسَالَتَهُۥ ۚ وَٱللَّهُ يَعْصِمُكَ مِنَ ٱلنَّاسِ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٦٧﴾ ﴾

﴿ Ô Messager, transmets ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur ! Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message. Et Allah te protègera des gens. Certes, Allah ne guide pas les gens mécréants. ﴾ [1589]

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱرْكَعُوا۟ وَٱسْجُدُوا۟ وَٱعْبُدُوا۟ رَبَّكُمْ وَٱفْعَلُوا۟ ٱلْخَيْرَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٧٧﴾ وَجَٰهِدُوا۟ فِى ٱللَّهِ حَقَّ جِهَادِهِۦ ۚ هُوَ ٱجْتَبَىٰكُمْ وَمَا جَعَلَ عَلَيْكُمْ فِى ٱلدِّينِ مِنْ حَرَجٍ ۚ مِّلَّةَ أَبِيكُمْ إِبْرَٰهِيمَ ۚ هُوَ سَمَّىٰكُمُ ٱلْمُسْلِمِينَ مِن قَبْلُ وَفِى هَٰذَا لِيَكُونَ ٱلرَّسُولُ شَهِيدًا عَلَيْكُمْ وَتَكُونُوا۟ شُهَدَآءَ عَلَى ٱلنَّاسِ ۚ فَأَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتُوا۟ ٱلزَّكَوٰةَ وَٱعْتَصِمُوا۟ بِٱللَّهِ هُوَ مَوْلَىٰكُمْ ۖ فَنِعْمَ ٱلْمَوْلَىٰ وَنِعْمَ ٱلنَّصِيرُ ﴿٧٨﴾ ﴾

﴿ (77). Ô vous qui croyez ! Inclinez-vous, prosternez-vous, adorez votre Seigneur, et faites le bien. Peut-être atteindrez-vous la réussite ! (78). Et luttez pour Allah avec tout l'effort qu'Il mérite. C'est Lui qui vous a élus et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion, celle de votre père Ibrâhîm, Il vous a déjà nommés « musulmans » avant [ce Livre] et dans ce [Livre], afin que le Messager soit témoin contre vous, et que vous soyez vous-mêmes témoins contre les gens. Accomplissez donc la prière, acquittez-vous de l'aumône légale et attachez-vous fortement à Allah. C'est Lui votre Maître. Quel Excellent Maître ! Et quel Excellent Soutien ! ﴾

L'adoration d'Allah et le combat pour Sa cause (V77-78)

Le verset 77 appelle à la prosternation.

[1588] S72 V26-28.
[1589] S5 V67.

'Uqba Ibn 'Âmir ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « **La sourate Al-Hajj a été favorisée par deux prosternations, que celui qui ne s'y prosterne pas ne récite pas ces versets.** »[1590]

﴿ **Et luttez pour Allah avec tout l'effort qu'Il mérite** ﴾, par vos corps, vos biens, votre langue :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱتَّقُواْ ٱللَّهَ حَقَّ تُقَاتِهِۦ ﴾

﴿ **Ô croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. (...)** ﴾[1591]

﴿ **C'est Lui qui vous a élus** ﴾, ô musulmans, pour être honorés par le plus noble des Messagers et la religion parachevée, ﴿ **et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion** ﴾, Il ne vous impose aucune chose que vous ne pourriez supporter.

En effet, nombreuses sont les facilités accordées par Allah aux croyants, de par Sa grâce.

Ainsi, la prière peut être raccourcie en voyage et en cas de peur face à l'ennemi, dans ce dernier cas il est même possible de prier en marchant ou sur une monture, vers la qibla ou non. En cas de maladie, il est permis de prier assis, voire allongé en cas d'impossibilité de s'asseoir.

Le Prophète ﷺ prodigua d'ailleurs le conseil suivant à Mu'âdh et Abû Mûsâ après les avoir nommés gouverneurs du Yémen : « **Annoncez la bonne nouvelle, ne faites pas fuir les gens, facilitez et ne rendez pas les choses difficiles !** »[1592]

﴿ **Celle de votre père Ibrâhîm** ﴾, cramponnez-vous à la religion de votre père Ibrâhîm, comme Allah le dit dans le verset suivant :

﴿ قُلْ إِنَّنِى هَدَىٰنِى رَبِّىٓ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ دِينًا قِيَمًا مِّلَّةَ إِبْرَٰهِيمَ حَنِيفًا ۚ وَمَا كَانَ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٦١﴾ ﴾

﴿ **Dis : « Moi, mon Seigneur m'a guidé vers un chemin droit, une religion droite, la religion d'Ibrâhîm, le pur monothéiste qui n'était point parmi les associateurs. »** ﴾[1593]

﴿ **Il** ﴾, c'est-à-dire Allah, selon Ibn 'Abbâs ﷺ et bien d'autres[1594], ﴿ **vous a déjà nommés « musulmans » avant [ce Livre] et dans ce [Livre]** ﴾, le Coran.

[1590] Al-Hâkim (1/221).
[1591] S3 V102.
[1592] *Fath Al-Bârî* (7/657).
[1593] S6 V161.

On rapporte dans un hadith que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « (...) **Ô serviteurs d'Allah, appelez-vous donc par le nom qu'Allah vous a donné : les musulmans, les croyants ! »**[1595]

﴿ **Afin que le Messager soit témoin contre vous, et que vous soyez vous-mêmes témoins contre les gens.** ﴾ Nous avons fait de vous la communauté du juste milieu et de l'équité et au Jour de la Résurrection, toutes les autres communautés reconnaîtront votre rang. Les musulmans seront donc témoins : ils témoigneront que les Messagers ont bien transmis le message divin à leurs peuples, et Muḥammad ﷺ témoignera qu'il a bien transmis le message à cette communauté.

﴿ **Accomplissez donc la prière, acquittez-vous de l'aumône légale** ﴾, soyez donc reconnaissants et obéissez à Allah tout en évitant Ses interdits ! Allah mentionne ici les plus importantes des obligations religieuses, à savoir la prière et l'aumône légale, qui est une part des biens des plus riches reversée aux plus pauvres.

﴿ **Et attachez-vous fortement à Allah** ﴾, implorez-Le, cherchez secours auprès de Lui, remettez-vous-en à Lui.

﴿ **C'est Lui votre Maître. Quel Excellent Maître ! Et quel Excellent Soutien !** ﴾ C'est Lui qui vous protège, vous défend contre vos ennemis et vous accorde la victoire.

Ainsi se termine l'exégèse de la sourate Al-Ḥajj, louange à Allah !

[1594] Mujâhid, Qatâda, 'Aṭâ', Aḍ-Ḍaḥḥâk, As-Suddî, Muqâtil Ibn Ḥayyân. Aṭ-Ṭabarî (18/691, 692).

[1595] Extrait d'un hadith rapporté par An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 6/412) et par Aḥmad (4/130).